

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE

Séance du 4 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 25 février 2019, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 14 mars 2019

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, Christophe CHATILLON, Jérôme DECORNY, Jean-Luc STAROSSE, Régis TURCHETTO

Mesdames les conseillères municipales : Marie-Thérèse FLEUROT, Catherine LEJARS-GROS,

Étaient excusé(e)s, Éric THIEBAUT ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSE
 Patricia MASCI ayant donné procuration à Rémi ADAM
 Jérôme MICHEL,

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Madame Catherine LEJARS-GROS

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 24 Janvier 2019 est accepté à l'unanimité

2019-12. PROJET AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que des demandes de subvention peuvent être déposée auprès des différents organismes dans le cadre d'un accompagnement financier pour le projet d'aménagement du village et de stationnement.

Il précise que le projet subventionnable du projet s'élève à 197 418,30 € H.T. soit 236 901 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DEPOSE une demande de subvention auprès du Département au titre du CTS (contrat territoire solidaire) pour un montant de 197 418,30 € H.T.
- DEPOSE une demande de subvention auprès du SDE pour un montant de 91 123 € H.T
- DEPOSE une demande de subvention auprès de la Région au titre du FSIL pour un montant de 197 418,30 € H.T
- DEPOSE une demande de subvention auprès d'Orange
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2019-13. CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de faire réaliser l'entretien des allées du cimetière, de l'aire de jeux et des tous les espaces verts appartenant à la commune.

Il rappelle que l'entreprise CHENIN a été sollicitée pour réaliser un devis permettant un entretien annuel des espaces paysagers de la commune. Ce devis propose trois passages annuels.

Monsieur le maire précise qu'un contrat peut être passé pour une durée de 2 ans. Il fait lecture de la convention proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2019-14. COMTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christophe CHATILLON, monsieur le maire étant sorti, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les compte :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	351 329,80€
	Réalisé	268 115,20€
	Restes à réaliser	0,00€
Recettes	Prévu	351 329,80€
	Réalisé	233 768,65€
	Restes à réaliser	61 126,00€

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	270 968,42€
	Réalisé	125 745,96€
	Restes à réaliser	0,00€
Recettes	Prévu	270 968,42€
	Réalisé	265 235,33€
	Restes à réaliser	0,00€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	-34 346,55€
Fonctionnement	139 489,37€
Résultat global	105 142,82€

2019-15. VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier de Toul à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Trésorier de Toul, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

2019-16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019.

INVESTISSEMENT

Dépenses	380 114,61€
Recettes	380 114,61€

FONCTIONNEMENT

Dépenses	286 309,37€
Recettes	286 309,37€

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET

Investissement	
Dépenses	380 114,61€ (dont 0,00€ de RAR)
Recettes	380 114,61€ (dont 61 126,00€ de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	286 309,37€ (dont 0,00€ de RAR)
Recettes	286 309,37€ (dont 0,00€ de RAR)

2019-17. P.A.D.D -PLUI

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le compte rendu du PADD-PLUI. Il rappelle les différentes étapes réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Informations :

Pour donner suite au résultat du contrôle diagnostic sur le projet Café du commerce, le conseil municipal décide de revoir la destination du bâtiment ou de proposer le bâtiment à la vente.

Une annonce sera faite dans l'Est Républicain.

Monsieur le maire fait lecture d'une demande de modification et du courrier du président de la CC2T fait dans le cadre du PLUi pour le zone 2AV.

Dans le cadre de la réforme des listes électorales et plus particulièrement dans la mise en place du REU (Registre Electoral Unique) il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal qui siègera à la Commission de contrôle. Madame Marie-Thérèse FLEUROT sera ce délégué.

Une animation « RAM » est prévue le 24 mai par madame GODEDRIN.

Afin de choisir le revêtement de la rue du Han, un rendez-vous est prévu le 16 mars à 9h.
Des rendez-vous citoyens seront programmés.

Questions diverses

Fin de séance 22 h 00

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.